EXTRAIT N°09/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2023

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
14 MARS 2023

Ville de SAINT-JOSEPH

Date de la convocation : Le 28 février 2023

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

Présents	20
Procurations	5
Absents	5
Excusés	3

En cours de Séance :

Présents	20
Procurations	5
Absents	5
Excusés	3

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine M. THELESTE Johan, M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. PALIX Pierre, M. CIDOLIT Bertrand M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel

ABSENTS EXCUSES : M. CRETINOIR Joël, M. ARETO Joseph, M. NAPOLY Raymond (procuration M. ADELE Claude), Mme MARLIACY Danielle (procuration Mme MIEVILLY Eliane), M. ADELAIDE Michel (procuration Mme CATHERINE Marie-Lyne), Mme RIERNY Sandrine (procuration, (procuration à M. CRETINOIR Joël), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration M. CACLIN Laurent), Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, Mme MENCE Marielle, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy,

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), M. Alain BONHEUR (DAPI), Mme Valentine CILPA (DGSA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

MODIFICATION LA DELIBERATION N°47/2022 DU 30 MAI 2022 PORTANT CREATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE : CHEF DU SERVICE PATRIMOINE BATI ET INFRASTRUCTURES

Le Maire expose :

FONDEMENTS REGLEMENTAIRES :

- Code Général des collectivités territoriales,
- Code Général de la Fonction Publique,
- Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- Décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
- Décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

CONTEXTE :

La Ville de Saint-Joseph est propriétaire et responsable de l'entretien et la maintenance de nombreux bâtiments (9 écoles, 5 centres d'animation socio-éducatifs -CASE-, l'hôtel de ville, le siège de la police municipale, les locaux des services Techniques, le Pôle Solidarités, les archives, l'épicerie sociale et solidaire, l'église, le local syndical, le stade et ses locaux associatifs, le hall des sports, le tennis club, les divers plateaux sportifs, le centre culturel Marcé, le cimetière, etc...) et près de 100 km de voiries communales.

Ce patrimoine est globalement dans un état de conservation très moyen, ayant souffert manifestement d'une absence de suivi et de programmation de travaux de maintien à niveau durant plusieurs années. La mise à niveau de ce patrimoine nécessite une mobilisation budgétaire sur plusieurs années (PPI de 4 à 5 ans) accompagnée pour son exécution efficiente d'une réorganisation et d'un renforcement des équipes opérationnelles au sein des services techniques, notamment au niveau de l'encadrement de la Régie technique communale.

PERSPECTIVE :

La Régie technique municipale comprend à ce jour environ 55 agents (dont 17 PEC-parcours emploi compétences) de catégorie C affectés essentiellement aux travaux de maintenance (fonctionnement) où l'intervention d'entreprises externes est peu ou pas mobilisée, ce qui impacte de façon très significative l'efficacité du service dans sa globalité, notamment au niveau de la coordination.

Afin de corriger cet état de fait, il convient de renforcer la Régie technique à sa tête par la création d'un poste de Directeur du service patrimoine bâti & infrastructures (catégorie A) qui aura la mission principale de coordonner les interventions propres à la Régie et celles d'entreprises externes par la gestion technique et financière (y compris la programmation) ainsi que l'animation et le suivi du rendement des équipes.

PROFIL DU POSTE :

De catégorie A, sous l'autorité du Directeur des services techniques, l'agent devra assumer les compétences et responsabilités principales et essentielles suivantes

- Proposer et mettre en œuvre les programmes dans le domaine du bâtiment et du patrimoine bâti (infrastructures et superstructures) de la ville.
- Veiller au maintien des conditions optimales d'utilisation du patrimoine bâti & infrastructures de la collectivité.
- Organiser et coordonner l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de délai et de coût, tant sur le plan technique, administratif que financier.
- Manager les personnels et moyens du service dont il a la charge.
- De proposer et mettre en œuvre les programmes dans le domaine du bâtiment et du patrimoine (infrastructures et superstructures) de la Ville.

La Ville a reçu pas moins de dix-sept candidatures. Une première sélection sur dossier a permis de retenir neufs candidats qui ont été convoqués au jury. Huit d'entre eux se sont présentés à l'audition le 7 mars 2022. Après délibération le jury a établi un classement. Le lauréat sera recruté en catégorie A de la filière administrative, compte-tenu du recrutement inadapté qu'a été celui du chef de service patrimoine bâti et infrastructure au mois de juin 2022, en catégorie B, au vu des résultats attendues.

Il interviendra donc dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux dans les conditions fixées aux articles L.332-14 et L.332-8-2 du Code Général de la fonction publique. Ainsi, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel. Le traitement sera calculé par référence à l'échelon, augmenté des 40%, et l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

.....

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER la modification de la délibération n°47/2022 du 30 mai 2022 portant création d'un emploi de technicien principal de 2eme classe chef du service patrimoine bâti et infrastructures comme suit :
La création d'un (1) emploi permanent d'attaché territorial à temps complet de directeur du service patrimoine bâti et infrastructures

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 mars 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Pour le Maire, et par délégation
1er Adjoint

Claude ADELE